

De septembre 2020 à Juin 2021

Reprise le 7 Septembre

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	TARIFS
ECOLES	U6 Baby Hockey : 2016 - 2015			11h - 12h			Baby : 195 € Mixte : (cf. fiche tennis)
	Tennis-Hockey : 2016 - 2015			14h - 15h			
	U8 Filles et Garçons : 2014 - 2013			10h15 - 11h15			U8 - U10 : 235 €
	U10 Filles et Garçons : 2012 - 2011			09h30 - 10h45 13h45 - 15h			
	U12 Filles : 2010 - 2009	18h - 19h sélection		13h45 - 15h	17h30 - 19h		U12 - U14 - U16 : 1^{er} Enfant : 345 € 2^{ème} Enfant : 295 € 3^{ème} Enfant : 265 € 4^{ème} Enfant : 235 €
	U12 Garçons : 2010 - 2009	18h - 19h sélection		14h45 - 16h		17h30 - 19h	
	U14 Filles : 2008 - 2007	19h - 20h sélection		15h45 - 17h		17h30 - 19h	
	U14 Garçons : 2008 - 2007	19h - 20h sélection		16h45 - 18h	17h30 - 19h		
	U16 Filles : 2006 - 2005			18h45 - 20h	19h - 20h30		
	U16 Garçons : 2006 - 2005		18h - 20h	17h45 - 19h			

COTISATIONS	U19 Filles : 2004 - 2003 - 2002			18h45 - 20h	19h - 20h30		360 €
	U19 Garçons : 2004 - 2003 - 2002				20h - 22h		360 €
	+ 19 ans élite Filles : 2001 et avant		18h - 20h	20h - 21h30		19h - 21h	440 €
	+ 19 ans Compétition Garçons		20h - 21h30	20h - 21h30	20h - 21h30		
	Vétérans : 1984 et avant			20h - 22h			200 €
	Hockey Loisir Mixte	20h30 - 22h					

NOM et PRENOM (du responsable) :

Adresse :

Code Postal : **Ville :** **Courriel :**

TÉLÉPHONES : Mobile Personnel : **Mobile Mère :** **Mobile Père :**

Nom	Prénom	Date de Naissance	Etablissement scolaire	Jour / Heures	Tarif

Date de l'inscription / / 2020

Réglé € le

Chèque Espèces CB



Votre licence comprend une garantie Responsabilité Civile obligatoire et Assistance, dont vous trouverez les détails dans les notices d'information téléchargeables en accès libre sur le site internet de la F.F.H. : www.ffhockey.org, rubrique « Assurance ».

Le soussigné déclare :

- avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer ;
- avoir reçu et pris connaissance des notices d'informations afférentes aux garanties d'assurances « Individuelle Accident » attachées à la licence F.F. HOCKEY, et notamment des dispositions relatives aux garanties de base incluses dans la licence et de la possibilité de souscrire une couverture Individuelle Accident dite « option complémentaire 1 et 2 ».

Je décide :

- De souscrire la garantie de base Individuelle Accident (coût de 1,15€ compris dans la cotisation), contrat GENERALI n°AP470384. Par ailleurs, j'ai bien noté qu'est possible de souscrire une option complémentaire 1 ou 2 selon les modalités indiquées sur le site internet de la F.F.H.
- De ne pas souscrire les garanties Individuelle Accident proposées lors de mon adhésion à la licence.

Je renonce par conséquent à toute indemnisation relative aux contrats d'assurances Individuelle Accident proposés lors de mon adhésion à la licence, en cas d'accident corporel dont je pourrais être victime.

Les contrats d'assurances sont souscrits auprès des compagnies GENERALI (contrat n°AP470384) et Europ Assistance (contrat 58.223.908), par l'intermédiaire de la société AIAC sud-ouest, courtier d'assurances référencé à l'ORIAS sous n°09051522. Pour toute information complémentaire, contactez AIAC au 01.44.53.28.50.

LOI DU 6 JUILLET 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTES »

Les informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique géré par la Fédération Française de Hockey et destiné à la délivrance des licences et à toutes opérations, y compris de promotion, liées à l'organisation des compétitions dont elle a la charge. A ce titre, les informations recueillies peuvent être transmises aux organes déconcentrés de la F.F.H., aux clubs affiliés, aux organisateurs de compétitions et aux partenaires de la F.F.H. Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la F.F.H. par e-mail à ffh@ffhockey.org. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Si ne vous souhaitez pas que vos données soient utilisées par les partenaires de la F.F.H. à des fins de prospection commerciale, veuillez cocher la case ci-contre.

NB : Je m'engage à pratiquer le hockey sur gazon au sein de la Villa Primrose dans le respect de ses Statuts et de son Règlement Intérieur. Je comprends aussi que la présence aux entraînements et aux matchs est requise pour le respect de mes coéquipiers et de mon entraîneur.

SIGNATURE DE L'ADHERENT OU DE SON REPRESENTANT LEGAL

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ».

Date : ____ / ____ / 2020



Notes importantes

NOUVELLES INSCRIPTIONS ET RENOUELEMENT DE LICENCE

Votre dossier sera pris en compte sous réserve qu'il soit bien complet.

Il doit comporter :

1. Le formulaire ci-joint dûment complété.
2. Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Hockey sur Gazon en compétition
3. Une photo type identité.
4. Le règlement de la cotisation (Tarifs sur le Formulaire d'inscription)
5. Uniquement pour les U14 / U16 / U19 ans. L'autorisation parentale pour le contrôle anti-dopage. (Au dos du formulaire d'inscription).
6. Cocher ou pas la case garantie assurance sur formulaire d'inscription.
7. Le questionnaire ci-dessous renseigné.
8. Signer et dater le formulaire d'inscription.

• **Je peux être parent référent pour l'équipe de mon enfant :**

OUI NON

• **Je suis hockeyeur et je peux dépanner un coaching le weekend en cas de besoin pour l'équipe de mon enfant :**

OUI NON

• **Je suis Chef d'entreprise et je serais intéressé pour signer un Mécénat/Partenariat afin d'aider financièrement les équipes jeunes :**

OUI NON

Licence de Hockey :

La licence de Hockey est obligatoire.

Sans elle, vous n'êtes pas assuré pour vous-même ou pour un tiers en cas d'accident à l'entraînement comme en match.

Une licence loisir donne accès aux entraînements et aux activités du club.

Une licence compétition donne accès aux matches de championnat.

La Villa Primrose n'acceptera, à l'entraînement et en compétition gazon et salle, que les joueurs licenciés et à jour de leur cotisation.

En tant que joueur de la Villa Primrose, je m'engage à :

- Pratiquer le hockey au sein du club dans le respect de ses statuts et de son règlement intérieur
- Etre bénévole au sein du club afin de contribuer à son bon fonctionnement



Autorisation de soins en cas d'accident

Je soussigné (NOM, prénom, qualité),

en cas d'accident de (NOM, prénom du licencié)

autorise par la présente :

- tout examen ou intervention chirurgicale qui serait nécessaire
- le responsable de l'association à prendre toutes mesures utiles et notamment à demander son admission en établissement de soins
- à reprendre l'enfant à sa sortie, uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents ou du représentant légal du mineur

Fait à..... Le Signature(s) :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Coordonnées de la personne à joindre en cas d'accident :

Nom : _____

Prénom : _____

Qualité: _____

Téléphone _____



Autorisation de droit à l'image pour un.e mineur.e

Objet : Autorisation de filmer et publier des images d'un.e mineur.e

Je, soussignée, (nom du parent / tuteur légal)

Nom : Prénom:

Adresse :

Code postal : Ville :

tél :

email :@.....

Autorise, à titre gratuit la Villa Primrose

- à filmer (Nom de la personne filmée)

Lors des entraînements et matches de la saison 2020 – 2021, de septembre à juin,

- à effectuer un montage, reproduire et diffuser ces images lors de projections à but non lucratif.

- à publier ces images sur le web

Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite à guillaume.cardine@villaprimrose.com

Je m'engage à ne pas tenir responsable la personne ou structure précitée ainsi que ses représentantes et toute personne agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Ce contrat est reconduit de manière tacite chaque année. La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétente à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à Le Signature :



Contrôle antidopage

CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTEGES

A SIGNER UNIQUEMENT POUR LES MINEURS de -14 ans à -19 ans

NB : Un contrôle antidopage peut avoir lieu en compétition ou hors compétition

- **AUTORISATION PARENTALE**

(En application de l'article R. 232-52 du Code du Sport)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) : Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** : (Nom Prénom de l'enfant)

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé: (Nom et Prénom de l'enfant) :

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Fait à le

Signature :

- **ABSENCE DE SIGNATURE DE L'AUTORISATION PARENTALE**

(Article R. 232-52 du Code du Sport dernière phrase)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) : Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** : (Nom Prénom de l'enfant)

Reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale dans le dossier de mon fils - ma fille, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutif d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard.

Fait à le

Signature :

Article R. 232-52 du code du sport (in fine) :

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.